

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 29 mars 2022

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 15	Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 18 mars 2022	

N° 11

**Création d'autorisations de programme
et ajustement des crédits de paiement 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 mars à 9 h 30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BERNARD, Mme BETHUNE, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. GAUMET, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- M. BESSEYRE.
- **Sapeurs-pompiers** : Colonel hors-classe BODELLE, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant CHELOUCHE, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER, M. TRICHARD.

Membres de droit

- Mme POLLET, Directrice des sécurités représentant le Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BOYER, M. DA SILVA, M. DERRE, M. DESFORGES, Mme DURON, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, M. PERRET, M. VALLEE.
- **Suppléants** : Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Commandant CUBIZOLLES, Adjudant BERARD, Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant VIDAL.

Lors du Conseil d'administration du 12 novembre 2009, il a été décidé de mettre en place une gestion de certains investissements de façon pluriannuelle. Cette gestion a été étendue à l'ensemble des dépenses d'investissement exception faite des frais d'actes de cession des casernements. Ainsi, depuis 2010, les acquisitions du SDIS se répartissent entre cinq grands thèmes d'opérations récurrentes :

- le parc roulant ;
- l'habillement et les EPI ;
- la logistique opérationnelle (matériel, pharmacie à usage unique et mobilier) ;
- l'informatique et les transmissions ;
- l'entretien des casernements.

Auxquels il faut ajouter des opérations particulières, telles que :

- le plateau technique départemental ;
- les extensions et gros travaux ;
- le CIS de Clermont-Ferrand ;
- l'aménagement du site de Crouël ;
- l'air respirable.

Il vous est proposé de clôturer deux autorisations de programme (AP), de créer de nouvelles autorisations de programme et d'ajuster les autorisations de programme et les crédits de paiement des différentes autorisations de programme.

I. Clôture d'autorisation de programme

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Deux autorisations de programme présentent un solde inférieur à 0,5 % du montant voté. Les crédits restant ne font pas l'objet d'un engagement. Il vous est proposé de procéder à l'annulation de 44,68 € de crédits de paiement afin de clôturer ces autorisations de programme récapitulées ci-après.

	Année du premier mandat	Total estimation de l'AP votée	Année du dernier mandat	Réalisé au 31/12/2021	Solde des crédits
AP N°23 LOGISTIQUE OPERATIONNELLE	2018	1 991 000,00	2021	1 990 984,59	15,41
AP N°25 ENTRETIENS DES CASERNEMENTS	2018	962 000,00	2021	961 970,73	29,27
Total		2 953 000,00		2 952 955,32	44,68

II. Création de nouvelles autorisations de programme

Je vous propose de voter les autorisations de programme ainsi que les crédits de paiement afférents au plan d'équipement présenté dans un rapport précédent. Les demandes portent essentiellement sur :

- **AP n° 41 Parc roulant** : les crédits de **5 015 000 €** permettent l'acquisition de 33 engins « courants » pour un montant de 3 770 000 € (10 ambulances, 2 camions feux de forêt, 8 véhicules de première intervention, 6 véhicules d'interventions diverses ...), 36 engins « d'appui » pour 840 000 €, 22 véhicules de transport, 4 remorques, 4 véhicules de commandement, 5 moto-pompes remorquables, ...), 3 engins « spécialisés » pour un montant de 205 000 € (1 véhicule d'intervention technologique, 1 embarcation et 1 cellule) et enfin 200 000 € pour les aménagements d'engin.

- **AP n° 42 Habillement et EPI** : **1 610 000 €** sont nécessaires à hauteur de 650 000 € pour le renouvellement des effets et les incorporations chaque année, 450 000 € pour l'uniformisation des tenues de feu, 300 000 € pour l'acquisition de vestes softshell et imperméables et 210 000 € pour finaliser le déploiement de casques nouvelle génération.

- **AP n° 43 Logistique opérationnelle** : les crédits demandés de **1 140 000 €** sont répartis entre 300 000 € pour l'armement des engins, 80 000 € pour les équipes spécialisées, 150 000 € pour le service santé et soin médicaux, 320 000 € pour le matériel de désincarcération et d'éclairage, 100 000 € pour la formation, et 190 000 € pour le mobilier.

- **AP n° 44 Informatique et transmissions** : la demande globale de **1 830 800 €** est répartie entre :
 - Une inscription de 953 300 € nécessaire pour la poursuite de solutions et d'équipement dans la lutte contre la pandémie et le besoin de flexibilité lié à la réorganisation (télétravail, dématérialisation,), le renouvellement de matériels divers (copieurs, postes informatiques, licences ...), et l'acquisition de nouveaux outils informatiques pour la gestion de la logistique, l'équipement du site de la formation sur le site de Crouël ...
 - Et, au niveau des systèmes de transmission, un crédit de 877 500 € nécessaire à l'infrastructure opérationnelle des CIS et CTA/CODIS (informatique d'alerte, solutions de téléphonie, matériels de radiocommunication ...).
- **AP n° 45 Entretien des casernements** : **1 042 000 €** sont nécessaires à hauteur de 412 000 € pour l'entretien des CIS, 270 000 € pour la pérennité des installations (remplacement de portes sectionnelles, de chauffage et travaux d'économie), 280 000 € pour la mise en conformité et la sécurisation des personnes et 80 000 €, pour l'embellissement des bâtiments (ravalement de façade, de voirie ...).

Les autorisations de programme et les crédits de paiement se décomposent comme suit :

	Montant des AP	Prévision de consommation des crédits de paiement		
		CP 2022	2023	Solde des crédits
AP N°41 PARC ROULANT	5 015 000	2 160 000	2 855 000	
AP N°42 HABILLEMENT ET EPI	1 610 000	1 610 000		
AP N°43 LOGISTIQUE OPERATIONNELLE	1 140 000	1 140 000		
AP N°44 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS	1 830 800	620 000	1 210 800	
AP N°45 ENTRETIEN DES CASERNEMENTS	1 042 000	1 042 000		
Total	10 637 800	6 572 000	4 065 800	

III. Ajustement des crédits de paiement

Il est proposé d'inscrire le solde des crédits de paiement des autorisations de programme des biens et des matériels en cours, ainsi que les crédits de paiement nécessaires à la politique bâtiminaire. Les demandes portent essentiellement sur :

	Montant des AP	Prévision de consommation des crédits de paiement			
		Antérieur à 2021	Réalisé 2021	CP 2022	Solde des crédits
AP 27 - CIS CLERMONT-FERRAND (2020)	12 500 000,00			105 000,00	12 395 000,00
AP 26 - EXTENSION ET GROS TRAVAUX (2018/2020)	4 805 000,00	224 764,27	979 282,99	2 833 000,00	767 952,74
AP 30 - EXTENSIONS ET GROS TRAVAUX (Rochefort-Montagne et aménagement des locaux pour la compagnie)	2 000 000,00		967,20	185 000,00	1 814 032,80
AP 35 - ENTRETIEN DES CASERNEMENTS (2021)	880 000,00		558 473,82	321 526,18	
AP 28 - PLATEAU TECHNIQUE (2020)	30 364 200,00	22 381,20	385 721,49	4 510 000,00	25 446 097,31
AP 32 - HABILLEMENT (2021)	950 000,00		849 952,58	100 047,42	
AP 21 - PARC ROULANT (2018/2020)	9 131 000,00	7 111 763,66	1 871 461,08	147 775,26	
AP 31 - PARC ROULANT (2021)	5 200 000,00		1 303 283,42	3 896 716,58	
AP 17 - INFORMATIQUE OPERATIONNELLE ET TRANSMISSION (2015)	1 207 000,00	1 152 316,07	3 024,00	31 366,00	20 293,93
AP 24 - INFORMATIQUE OPERATIONNELLE ET TRANSMISSION (2018-2020)	2 722 000,00	1 934 084,16	604 793,10	183 122,74	
AP 34 - INFORMATIQUE OPERATIONNELLE ET TRANSMISSION (2021)	1 350 760,00		547 375,44	803 384,56	
AP 29 - AIR RESPIRABLE	1 480 000,00	162 297,46	609 071,19	441 709,62	266 921,73
AP 33 - LOGISTIQUE OPERATIONNELLE	1 050 000,00		915 735,58	134 264,42	
Total	73 639 960,00	10 607 606,82	8 629 141,89	13 692 912,78	40 710 298,51

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

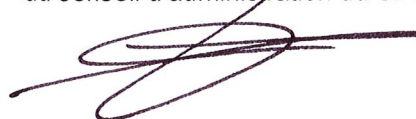
- d'autoriser le président du CA du SDIS à annuler les crédits restants sur les autorisations de programme 23 et 25 et ainsi clôturer ces deux autorisations de programme ;
- de vous prononcer sur la création des autorisations de programme 2022 pour 10 637 800 € et des crédits de paiement nécessaires ;
- de vous prononcer sur les ajustements de crédits de paiement 2022 des autorisations en cours ;
- de m'autoriser à inscrire des crédits de paiement 2022 pour un total de 20 264 912,78 € au budget primitif 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20220331-22_07427-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Clermont-Ferrand, le 29 MARS 2022

Le président
du conseil d'administration du SDIS,



Jean-Paul CUZIN